

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Jeudi 29 Juin 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 74

Pouvoirs : 15

Membres votants : 89

Date de la convocation : 23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-neuf juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Christian BAISSE, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Marc DEFIEBER (Suppléant de Claude GEORGES), Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Gérard FAUCHE, Bernard FORCHER, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Bernadette LIEDTS (Suppléant de Edmond DESHAYES), Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Marion POULAIN, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Colette RODRIGUE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Pascal SEJOURNE, Mickaël THONNEL (Suppléant de Pascal FINET), Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU.

Etaient absents/excusés : Valéry BEURIOT, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Frédéric DELAMARE, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Franck GIFFARD, Jean-Marie GOSSE, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Patrick LHOMME, Jean-Louis MADELON, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Denis SZALKOWSKI, Josiane VARAISE, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Michel AUGER Donne procuration à Yves RUEL, Marie-Line BACHELOT Donne procuration à Jocelyne HEURTAUX, Sandrine BOZEC Donne procuration à Sébastien LERAT, Manuel CHOLEZ Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS, Camille DAEL Donne procuration à Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD Donne procuration à Sabrina BECHET, Lucette LECLERCQ Donne procuration à Dominique MABIRE, Yannick LUCAS Donne procuration à Marion POULAIN, Philippe MATHIERE Donne procuration à Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Jacques PREVOST Donne procuration à Jean-Michel ADELIN, Mickaël PEREIRA Donne procuration à Frédérique PARIS, Frédéric SCRIBOT Donne procuration à Jean-Baptiste VOISIN, Nicolas SEYS Donne procuration à Myriam DUTEIL, Claude SPOHR Donne procuration à Philippe WATEAU, André VAN DEN DRIESSCHE Donne procuration à Christian BAISSE.

Délibération n° 125/2023 : Délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à l'Intercom Bernay Terres de Normandie par la Commune de Broglie concernant la restauration de milieu afférent au Jardin Aquatique.

Dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) a la possibilité d'intervenir sur les travaux de restauration des milieux humides et aquatiques.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), la commune de Broglie a inscrit la transformation du jardin aquatique dans la stratégie de revitalisation des centres bourgs explicitée dans l'Opération de revitalisation du Territoire.

L'aspect exceptionnel et le positionnement géographique stratégique du jardin aquatique l'inscrivent dans le territoire du point de vue touristique. Il s'agit également de rapprocher la population locale du site et de favoriser son appropriation. L'accompagnement en ingénierie, permis par le dispositif PVD, permet à la commune de Broglie de construire son projet en partenariat avec les institutions pertinentes, en fonction des opportunités.

Il convient de rappeler que le Jardin Aquatique de Broglie, d'une superficie de 1,2 hectare, a été créé dans les années 1990. Seul jardin de ce type dans le Département et agrémenté de plus de 12 000 espèces végétales, ce dernier mettait l'eau au cœur de son fonctionnement.

Depuis plusieurs années, la Commune fait le constat d'un affaiblissement de son aspect aquatique et des essences floristiques présentes.

Une baisse de la fréquentation constatée sur le site motive une intervention.

Dans la mesure où la renaturation du Jardin Aquatique passe par la restauration de ses berges et de ses milieux humides et aquatiques, l'IBTN exercera le rôle de maître d'ouvrage, après délégation.

De ce fait, elle recherchera également les financements auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'Appel à Projet « *Eau et Biodiversité* ».

L'appel à projet « *Eau & Biodiversité* », qui finance jusqu'à 80% les projets, fait partie du programme d'intervention « Eau & Climat » 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Ce dernier vise à soutenir des projets contribuant à la restauration de la biodiversité en lien avec les enjeux propres à la gestion de l'eau. La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité a élargi le champ d'interventions des agences de l'Eau qui agissent en tant que financeur dans des projets ambitieux.

Le projet de réhabilitation du jardin aquatique se déroulera, avec la commune de Broglie, en deux phases, dans le respect des compétences respectives de chaque collectivité.

L'IBTN est chargée de la 1^{ère} phase qui consiste à répondre à l'appel à projet Eau Biodiversité.

Trois actions composent le dossier : études préalables, plan de gestion et travaux.

- La réalisation d'études préalables de restauration des berges et des dépressions humides comprenant des relevés topographiques...
- La réalisation d'un plan de gestion, pièce déterminante de l'appel à projet a pour objectif de s'assurer de la pérennité de la gestion du site, en accord avec les exigences écologiques de l'agence de l'eau. Etant une condition suspensive au financement mentionné dans un courrier de l'AESN en date du 11/04/2023, le plan de gestion engage l'ensemble des parties.
- La réalisation des travaux suivants :
 - ❖ Retirer et évacuer l'ensemble des bâches présentes en berge et dans le lit mineur de la Charentonne ;
 - ❖ Restaurer les berges ;
 - ❖ Réaliser des banquettes végétalisées sur les surlargeurs de la rivière et les secteurs identifiés dans la phase d'étude ;
 - ❖ Remplacer les protections de berges existantes par des aménagements adaptés en génie végétal ;
 - ❖ Restaurer les dépressions humides ;

- ❖ Couper l'alignement de peupliers près de l'étang ;
- ❖ Couper et arracher les bambous ;
- ❖ Réaliser les travaux sur l'étang si nécessaire.

L'estimation du projet est de 150 K€.

Au regard de la participation de l'Agence de l'Eau, l'IBTN aurait à sa charge 20%.

Toutefois, dans l'hypothèse selon laquelle cette subvention ne serait pas octroyée, l'IBTN ne financera pas l'appel à projet.

La deuxième phase, qui consiste à aménager et orner le jardin aquatique, sera à la charge de la commune.

Au vu de l'exposé du projet, il convient de conclure avec la Commune de Broglie, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

En outre, les missions de mandat ne donneront lieu à aucune rémunération. Par voie de conséquence, le mandat de gestion de maîtrise d'ouvrage est conclu et octroyé à titre gracieux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.303-2 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2421-1 et suivants et L.2422-5 et suivants ;

Vu le Programme Petite villes de demain lancé le 01 octobre 2020 ;

Vu la délibération n°24-2021 du Conseil Communautaire du 23 mars 2021 portant signature de la convention d'adhésion Petites Villes de demain, rendue exécutoire le 30 mars 2021 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (et notamment ses compétences relatives à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et Maîtrise des eaux de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols) ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **CONCLUT** une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Broglie concernant la réhabilitation du Jardin Aquatique ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des aides financières auprès des partenaires financiers

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
74	15	89	0	89	0	89

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.